



POST PERMIS

UN STAGE POSTPERMIS : POURQUOI ET POUR QUI ?

CETTE FORMATION D'UNE JOURNÉE, SI ELLE EST SUIVIE ENTRE SIX ET DOUZE MOIS APRÈS L'OBTENTION DU PERMIS, A POUR OBJECTIF D'ENGAGER UNE PRISE DE CONSCIENCE SUR LE RISQUE AFIN D'ÉVITER UN SENTIMENT DE SURCONFiance AU MOMENT OÙ LE JEUNE CONDUCTEUR A ACQUIS D'AVANTAGE D'ASSURANCE AU VOLANT.

PRÈS D'UN QUART DES ACCIDENTS IMPLIQUENT UN CONDUCTEUR NOVICE, AYANT MOINS DE 2 DEUX ANS DE PERMIS.

RÉDUCTION DE LA PÉRIODE PROBATOIRE
EN SUIVANT CE STAGE, LA PÉRIODE PROBATOIRE EST RÉDUITE À 2 DEUX ANS, AU LIEU DE TROIS POUR LES FORMATIONS TRADITIONNELLES (ET À UN AN ET DEMI AU LIEU DE 2 ANS POUR CEUX AYANT BÉNÉFICIÉ DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE), SOUS RÉSERVE DE NE PAS AVOIR COMMIS D'INFRACTION ENTRAÎNANT LA PERTE DE POINTS SUR SON PERMIS.

NOUS NE PROPOSONS PAS CETTE FORMATION !!

